



10 principes clés pour protéger les données de vos élèves

De nombreux usages pédagogiques s'appuient aujourd'hui sur l'utilisation de données personnelles des élèves, c'est-à-dire sur des informations qui permettent de les identifier (nom, prénom, coordonnées, données biométriques, etc.). Le Règlement général sur la protection des données (RGPD) renforce les droits des personnes dans ce domaine.

Voici les réflexes à adopter pour enseigner avec le numérique tout en respectant le RGPD.

BIEN CHOISIR SES OUTILS

PRIVILÉGIER

l'usage de logiciels libres ou développés par le ministère

1



2

UTILISER

de préférence des logiciels ou applications hébergés dans l'Union européenne

3



4

INFORMER

le chef d'établissement ou le directeur d'école de l'utilisation en classe d'une ressource collectant des données personnelles

5



LIRE

attentivement les informations disponibles sur les sites pour savoir si des données personnelles sont collectées, à quelles fins, et être vigilant à ce qu'aucune réutilisation commerciale ne soit envisagée

VÉRIFIER

que les parents et les élèves sont informés du traitement de leurs données personnelles et de la possibilité d'exercer leurs droits (d'accès, de rectification, etc.)

PROTÉGER LES DONNÉES DES ÉLÈVES DANS TOUTE ACTIVITÉ PÉDAGOGIQUE

LIMITER

toute collecte de données personnelles aux informations indispensables au bon déroulement de l'activité puis veiller à ce qu'elles soient supprimées ou archivées selon la réglementation

6



7

RESPECTER

le droit à l'image des élèves

8



9

SENSIBILISER

les élèves aux enjeux de la protection des données personnelles

10



CRÉER

des pseudos lors des activités pédagogiques en ligne si l'utilisation de l'identité de l'élève n'est pas nécessaire

S'ASSURER

de la sécurité des données collectées notamment grâce à des mots de passe et à un antivirus

Où s'informer ?

Pour prendre conseil auprès d'un délégué académique à la protection des données :

<https://education.gouv.fr/RGPD>